

**PAR SDÉ et PAR COURRIER**

**Steve Cadrin**  
Ligne directe : 514 392-5725  
scadrin@dhcavocats.ca

Laval, le 27 août 2018

**Me Véronique Dubois**  
**Secrétaire de la Régie de l'Énergie**

Tour de la bourse  
800, Place Victoria  
2<sup>ième</sup> étage, bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet:     *Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019***  
**Référence : Répliques aux commentaires du Transporteur par l'AHQ-ARQ**  
**Dossier R-4058-2018**  
**N/D: 4503-40**

---

Chère consœur,

La présente a pour but de faire suite aux commentaires d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le « Transporteur ») formulés le 23 août dernier (B-0045) sur les demandes d'intervention reçues dans le dossier mentionné en rubrique.

**Budget de participation**

Le Transporteur mentionne ce qui suit à sa note de bas de page numéro 5 (page 4), alors qu'il entame la section de sa lettre qui vise les budgets de participation soumis par l'ensemble des intervenants :

*« Le Transporteur souligne à la Régie qu'il a constaté certaines erreurs quant à la computation d'heures d'audience estimées par les procureurs par rapport aux 80 heures prévues par la Régie (SÉ-AQLPA, EBM et AHQ-ARQ). »*

Après vérification auprès de la Régie, il semble que le budget soumis par l'AHQ-ARQ prévoit pourtant les 80 heures d'audience annoncées au dossier pour son procureur. Toutefois, l'AHQ-ARQ présume que cette confusion a été créée par les erreurs liées au dépôt de son budget de participation qui fut corrigé à trois reprises et prend donc l'entier blâme pour cette situation qui a possiblement mené HQT à utiliser la mauvaise version du document aux fins de ses commentaires.

**Montréal**

800, rue du Square-Victoria, bureau 4500  
C.P. 391, Montréal QC H4Z 1J2  
Téléphone : 514 331-5010 | Télécopieur : 514 331-0514

**Laval**

1200, boul. Chomedey, bureau 400  
Laval QC H7V 3Z3  
Téléphone : 450 682-5010 | Télécopieur : 450 682-5014

### **Séance de travail sur l'indicateur IF de 2<sup>e</sup> génération**

À la page 5 de sa lettre, le Transporteur confirme qu'une séance de travail sera fixée dans les meilleurs délais afin de se conformer à la décision de la Régie sur l'indicateur IF de 2<sup>e</sup> génération, et ce, en réponse aux commentaires de l'AHQ-ARQ dans sa demande d'intervention sur cette question.

Le Transporteur annonce qu'il verra à soumettre ses dates de disponibilité à la Régie pour les semaines du 17 et du 24 septembre 2018. L'AHQ-ARQ étant fort intéressée par cet indicateur IF de 2<sup>e</sup> génération, tient à souligner ses contraintes d'agenda afin d'être en mesure d'assister à cette séance de travail.

Pour la semaine du 17 août 2018, tant l'analyste que le procureur de l'AHQ-ARQ ne seront pas disponibles pour les dates du 18 au 20 août 2018 inclusivement en raison d'engagements professionnels à l'extérieur.

Pour la semaine du 24 septembre 2018, tant l'analyste que le procureur de l'AHQ-ARQ seront déjà en séances de travail les 26 et 27 septembre 2018 dans le dossier R-4057-2018, comme plusieurs des intervenants au présent dossier d'ailleurs.

Dans le contexte et compte tenu de l'importance du sujet de cet indicateur IF de 2<sup>e</sup> génération, il serait grandement apprécié que la Régie puisse tenir compte de ses indisponibilités dans le choix de la date pour la tenue de la séance de travail dans le présent dossier.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

**Dufresne Hébert Comeau**



**Steve Cadrin, avocat**  
SC/cd

#647965